

COMMENT MIEUX PROTEGER LE PATRIMOINE RELIGIEUX CONTRE LES VOLS ?

Texte résumant l'intervention du Commandant de Police Stéphane THEFO, conseiller en sûreté auprès du ministère de la culture et de la communication, effectuée le 19 janvier 2009, au siège de la conférence des évêques de France, dans le cadre de la réunion annuelle des délégués des commissions diocésaines d'art sacré.

On ne peut prétendre sécuriser le patrimoine religieux et mener une action de prévention contre les vols dans les lieux de culte si on ne connaît pas les ressorts du phénomène et son ampleur.

Ainsi est il nécessaire de bien circonscrire la menace, de savoir qui sont les auteurs des vols ? quels sont leurs modes opératoires ? quels sont les objets les plus recherchés ? quels sont les régions les plus touchées ? etc...

Aussi, sera donc brossé dans un premier temps un panorama de la situation avec ses grandes caractéristiques.

Le vol dans les édifices religieux : un phénomène à relativiser

Lorsqu'elle aborde le problème, la presse n'hésite pas à employer les termes de « pillage » ou encore de « razzia » pour qualifier la nature des atteintes portées au patrimoine religieux de notre pays.

Ces expressions apparaissent excessives et ne reflètent pas la réalité du terrain (rappelons ici que les premières victimes de vols de biens culturels sont, et de loin, les propriétaires privés).

En effet, pour 2008, 33 objets d'art protégés au titre des monuments historiques (œuvres majeures au regard de leur intérêt artistique ou historique) ont été signalés volés (65 en 2007).

Parallèlement, on note la disparition de 170 objets non protégés au titre des monuments historiques (350 en 2007).

Ces chiffres, qui sont par ailleurs encourageants car en régression par rapport aux années précédentes, doivent être rapportés au nombre total d'objets protégés au titre des monuments historiques, soit 260 000.

Au final le nombre de vols apparaît donc faible même si, bien sûr, il demeure toujours trop élevé. Chaque perte est effectivement vécue localement comme un traumatisme et peu à peu conduit à un appauvrissement irréductible du patrimoine national car les œuvres sont uniques et peu sont malheureusement retrouvées. Un bémol cependant avec une année 2008 prolifique en terme de redécouvertes, localisations ou restitutions, avec une centaine d'objets dont 20 protégés au titre des monuments historiques. 2007 avait déjà été une année remarquable à ce titre. Ces résultats sont notamment dus au travail des enquêteurs oeuvrant au sein des services de Police et de Gendarmerie, avec l'arrestation d'individus isolés ou le démantèlement de filières.

Quelle est d'ailleurs la nature de cette délinquance ?

Celle-ci peut se résumer à deux catégories de voleurs : des auteurs au profil varié, agissant isolés, et des bandes organisées fréquemment issues de la délinquance itinérante.

Dans les deux cas, on observe que les modes opératoires sont simples. Soit les vols ont lieu en journée lorsque l'édifice est ouvert au public et qu'il est désert. Le vol concerne alors peu d'objets (un, voire plusieurs plus rarement) avec un passage à l'acte rapide, sans recours à des moyens sophistiqués (appropriation d'une statue non fixée ou découpe d'une toile à l'aide d'un cutter par exemple). Soit le vol se déroule de nuit avec une intrusion dans le bâtiment par effraction, sans trop de difficultés (attaque de la porte de la sacristie avec un pied de biche, bris d'un vitrail...) ou après s'être laissé volontairement enfermé dans les lieux. Le cambriolage peut alors s'avérer beaucoup plus conséquent en nombre d'objets dérobés.

Le vol à main armée réalisé en février 2008 dans le trésor de la cathédrale de Tournai, en Belgique, revêt un caractère tout à fait exceptionnel et ne correspond en rien aux modes opératoires habituellement observés.

Si aujourd'hui les atteintes au patrimoine religieux sont donc à relativiser, les risques demeurent néanmoins très élevés au vu de sa richesse et, parallèlement, de sa vulnérabilité face aux actes de malveillance.

Une véritable épée de Damoclès pointe ainsi aujourd'hui au-dessus du patrimoine religieux, ce qui impose d'améliorer très sensiblement la sécurisation des édifices et du patrimoine mobilier s'y trouvant.

Toutes les conditions sont en effet réunies pour que le bilan soit beaucoup plus lourd, et ce dans un avenir qui pourrait s'avérer très proche tant les choses évoluent vite (effets de mode, développement d'internet, ouverture des frontières...).

Comment réduire les risques ?

En préambule, éviter tout fatalisme et se dire que l'on peut toujours élever le niveau de sûreté d'un lieu même dans les cas les plus désespérés.

Des discours trop souvent entendus tels que « s'il veulent, ils peuvent », « ici, il ne s'est jamais rien passé en 20 ans » ou « ça coûte cher » sont à combattre absolument.

Ils témoignent d'une forme de déresponsabilisation et sont surtout prétexte pour ne rien faire. La fermeture des églises en journée s'inscrit également dans cette forme de désengagement et de fuite des responsabilités car au final elle ne résout rien à la situation.

Il est vrai que la sûreté génère des contraintes, de l'imagination parfois, et surtout une réelle volonté de protéger son patrimoine pour faire obstacle aux voleurs.

- Un préalable : adopter une attitude prenant en compte la sûreté

Pour ce faire les acteurs doivent en premier lieu avoir conscience de la valeur du patrimoine dont ils sont propriétaires ou dont ils ont la charge.

Or, on constate que de nombreux maires et membres du clergé ignorent totalement tout de leur patrimoine et de son éventuelle richesse.

Comment alors imaginer sécuriser un patrimoine que l'on ne connaît pas, ou mal, et dont on ignore la valeur ?

Deuxième élément incontournable : être conscient des risques pesant sur ce patrimoine.

Enfin, agir pour limiter les risques.

Préserver son patrimoine, c'est donc tout le contraire de la négligence ou du laisser aller.

C'est faire preuve de vigilance, se montrer attentif.

C'est ne pas sombrer dans la paranoïa, ni dans l'angélisme mais se sentir responsable et prendre des mesures en rapport avec le niveau de risque.

- Une fois rappelé ce préalable, comment agir concrètement ?

Il n'y a pas de modèle de sécurisation « clé en main », adaptable à chaque monument.

L'environnement du monument, sa configuration, la nature de son patrimoine mobilier, les personnes responsables du site font par exemple partie des variables à prendre en compte.

La hauteur du danger est alors établie à partir de l'analyse des risques, laquelle intègre notamment la valeur patrimoniale des objets présents et les vulnérabilités constatées dans l'édifice.

S'il n'y a pas de solution « miracle », on peut néanmoins mettre en application certaines bonnes pratiques dont beaucoup peuvent être généralisées.

On l'a vu, la grande majorité des voleurs utilise peu de moyens pour réaliser leur forfait.

C'est pourquoi il apparaît possible de dissuader et de mettre en échec la plupart des individus ciblant le patrimoine religieux.

Les mesures de prévention ne seront donc pas nécessairement spectaculaires et ne conduiront pas à la « bunkérisation » du bâtiment. Leur mise en œuvre visera à élever le niveau de sûreté du lieu de manière à éliminer en priorité cette frange de la délinquance.

Il s'agira donc de compliquer la tâche des voleurs potentiels, de créer chez eux un inconfort et de tout faire pour ne pas leur faciliter le « travail ».

Réaliser un inventaire photographique

En amont, et avant d'envisager la mise en sûreté des œuvres, il est absolument indispensable de procéder à un inventaire photographique le plus exhaustif possible.

Cette exigence a déjà été évoquée à maintes reprises mais elle méritait d'être rappelée, tant elle est incontournable.

Tendre vers une présence humaine dans le monument

C'est un lieu commun mais rien ne remplace l'élément humain.

La présence d'un gardien, de bénévoles ou encore de visiteurs contribuent assurément à limiter les risques d'occurrence, tout du moins en journée.

L'inoccupation d'un lieu et la possibilité pour un individu de s'y retrouver seul durant un certain laps de temps sont évidemment sources de danger.

Mettre en place des mesures diverses et variées touchant à l'exploitation de l'édifice

Celles-ci viseront notamment à donner l'impression que le lieu est « habité » et qu'il est tout sauf à l'abandon.

Rien n'est en effet aussi incitatif qu'un endroit paraissant en déshérence et dont personne ne se soucie.

Ces bonnes pratiques, évoquées sous forme de catalogue à la Prévert, ne sont pas forcément adaptables partout mais leur mise en œuvre peut contribuer à gêner le voleur dans son action, voire à le dissuader d'agir.

Beaucoup d'entre elles représentent une somme modique, voire n'occasionnent aucun investissement financier.

- Interpeller le visiteur pour le saluer (afin que le voleur potentiel se sente repéré).
- Entretien de l'église (fleurs, soin apporté à son intérieur...)
- Diffuser un fond musical
- Ouvrir largement les vantaux du portail principal lorsque c'est possible
- User de panneaux afin de communiquer avec le visiteur (mises en garde...)
- Eclairer le lieu, recourir à des déclenchements de lumière à l'approche
- Ne laisser qu'une seule issue accessible
- Ne pas laisser traîner escabeaux et échelles
- Ne pas permettre de voir les objets de l'extérieur
- Ne pas laisser les petits objets à portée de main, les ranger dans un endroit sécurisé
- Fermer les portes des confessionnaux, les accès aux tribunes
- Fermer les grilles des chapelles latérales
- Fermer systématiquement la porte de la sacristie
- Matérialiser l'interdit d'accès à certaines parties de l'église comme le chœur, à l'aide de cordons et de panneaux par exemple
- Installer des caméras leurres au coût très faible
- Gérer les clés du monument. Savoir combien il y a de jeux et qui en dispose. En limiter le nombre. Ne pas favoriser la découverte des clés (sous le napperon de l'autel par exemple). Les conditionner dans un lieu sécurisé.
- Enfin, peut être et surtout, sensibiliser les paroissiens, la population, les forces de l'ordre à la valeur du patrimoine. Leur demander d'être vigilant, de noter tout fait suspect, voire de relever une immatriculation et enfin saisir éventuellement la Gendarmerie ou la Police.

Obtenir une bonne herméticité de l'enveloppe périmétrique

Celle-ci doit notamment permettre de faire obstacle à un cambriolage de nuit.

Les modes opératoires les plus fréquemment rencontrés sont les suivants : intrusion avec effraction d'une porte ou bris d'un vitrail, et enfermement volontaire dans le monument.

On utilisera une seule porte, actionnée par une serrure depuis l'extérieur, pour ouvrir et fermer l'édifice.

Celle-ci doit présenter de bonnes garanties contre l'effraction, avec un bloc porte de bonne qualité structurelle et un système de fermeture comportant plusieurs points de condamnation.

Tous les autres accès seront équipés de l'intérieur de barres de bâclage ou de bras de fer maintenus bloqués par de solides cadenas (de préférence en acier cémenté).

Les ancrages dans le sol ou le bâti des verrous coulissants doivent être éventuellement révisés.

On manifestera une attention particulière à la porte extérieure de la sacristie (souvent à l'abri des regards et plus fragile).

Une ronde effectuée avec vigilance sera à mener afin d'éviter qu'une personne ne se laisse volontairement enfermer.

On peut par ailleurs meuler les têtes de vis des organes de condamnation afin qu'il soit rendu difficile de les dévisser de l'intérieur.

Protéger physiquement les objets eux-mêmes

Avoir à l'esprit que tout ce qui se peut se vendre se vole !

En journée, il est absolument indispensable d'éviter qu'un individu ne s'empare facilement d'un objet.

Il arrive que certains objets soient naturellement protégés par leur taille ou leur poids.

Avant d'envisager des protections physiques veiller aux emplacements (éviter les recoins, les endroits à l'abri des regards, près des sorties...), à la hauteur de la présentation. Eviter si possible de présenter les œuvres sous de véritables marche pieds (tables, bénitiers...).

Ranger dans un lieu sûr le petit mobilier et notamment l'orfèvrerie.

La solution pressentie pour mieux sécuriser doit tenir compte de plusieurs paramètres : respect de l'aménagement liturgique, la conservation de l'objet, sa valorisation également.

Les statues, très recherchées, sont à fixer à leur support ou au bâti. Les scellements seront de préférence réalisés sous le contrôle d'un restaurateur. De nombreux procédés peuvent être mis en œuvre.

Les tableaux bénéficieront d'un accrochage sécurisé. Proscrire les simples pitons, les ficelles. Privilégier des pattes de fixation adaptées.

Des fils d'acier tressés pourront solidariser les candélabres ou toute autre sorte d'objets.

Les mises sous vitrine sont également des options possibles car elles présentent de nombreux avantages.

Protéger électroniquement en complément

Certaines œuvres de valeur nécessitent une protection renforcée.

Le recours à un dispositif de détection électronique peut être alors envisagé. Son coût a énormément baissé aujourd'hui et il est la plupart du temps sans aucune mesure avec la valeur des objets à sécuriser.

La mise sous détection des portes, la couverture des passages obligés ou celle des espaces englobant les œuvres pourront être recherchées.

Des systèmes dits de « PRO » (protection rapprochée des œuvres) peuvent être directement installés sur les œuvres. Ceci à l'avantage d'éviter d'activer et de désactiver le système en maintenant celui-ci opérant 24h/24h. En revanche, utilisé seul, il ne permet pas de détecter en amont toute velléité d'attaque contre une œuvre.

La détection électronique a deux buts : tout d'abord dissuader le voleur, grâce au déclenchement d'une puissante sirène (à placer hors d'atteinte) et alerter, soit des personnes du voisinage, via un transmetteur téléphonique, soit une société de télésurveillance.

La technologie choisie doit être bien adaptée et correctement mise en œuvre. Dans le cas contraire des déclenchements intempestifs peuvent survenir et conduire à la désactivation pure et simple du système.

Attention également à la maintenance et à l'entretien du dispositif.

Quoiqu'il en soit toujours se poser des questions avant d'investir dans ce type de protection.

En dernier ressort, un système de vidéosurveillance

Cela vaut encore davantage pour l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Même si c'est une lourde tendance aujourd'hui dans le monde de la sécurité, bien réfléchir à son utilité et à son intérêt avant de l'envisager.

En effet, s'interroger sur son bien fondé. Est ce vraiment adapté à des édifices religieux et ne vaut il pas s'attacher à d'autres mesures de sécurisation plus pragmatiques et collant davantage à la réalité du terrain ?

Quelques exemples d'aménagements intérieurs

Diverses pistes peuvent être explorées :

- Aménager l'entrée de l'édifice en installant une grille ou un vitrage retardataire d'effraction pour que l'intérieur de l'édifice puisse être vu sans y pénétrer. Il s'agit ici d'une solution de compromis.
- Transformer une chapelle en trésor avec une grille de clôture haute verrouillée par un cadenas et dotée d'une alarme en complément.
- Créer des vitrines dans des niches ou des renforcements du bâti.
- Garder la clôture d'une chapelle ou encore les barrières de communion qui font office de mise à distance...Empêcher le public de s'approcher au plus près des œuvres
- Recourir à des cordons ou des potelets. Interdiction d'accéder au chœur, aux stalles, aux miséricordes...
- Rendre la sacristie visitable en modifiant les placards en vitrine. Attention cependant car la sacristie demeure un lieu très sensible (clés, valeurs, objets de culte...). Par ailleurs, il faut veiller à la solidité des placards.

De nombreuses réalisations peuvent être citées en exemples, aussi bien dans les cathédrales que dans certaines petites églises rurales, avec la création de petits espaces trésors regroupant des œuvres faisant parfois l'objet de conventions de dépôts (Bretagne, Vendée...).

Il s'agit très certainement d'une des réponses les plus satisfaisantes pour valoriser les objets, notamment les plus petits, les plus fragiles et les plus précieux.

Cela permet de les présenter dans de bonnes conditions de conservation et de limiter très fortement les risques de vols (tentatives d'attaques de vitrine extrêmement rares).

En revanche, leur coût peut s'avérer élevé.

Par ailleurs, un soin particulier doit être apporté à la conception des vitrines.

Plusieurs paramètres doivent être rendus compatibles : intégration à l'aménagement liturgique avec une prise en compte de l'utilisation culturelle de l'édifice, adaptation à l'objet, conditions de conservation, résistance à l'effraction, esthétisme également de la structure...

L'ensemble des recommandations évoquées ne constituent que des axes de réflexion...

A chacun de s'adapter à la situation et au contexte local pour trouver la solution la plus adéquate.

La Commission diocésaine d'art sacré, représentée en Commission départementale des objets mobiliers, porte un regard particulier sur l'objet, en veillant notamment à l'aménagement intérieur des lieux de culte dans le respect des normes liturgiques.

Les Commissions diocésaines d'art sacré ont d'autre part un rôle important à jouer pour sensibiliser l'ensemble des acteurs (paroissiens, maires mais également membres du clergé) à la conservation des objets d'art sacrés, dont les biens acquis par l'église depuis 1905.

Au delà d'un simple rôle de conseil elles favorisent l'éveil des consciences, en faisant connaître et aimer le patrimoine.

Avec les maires, les Conservateurs des antiquités et objets d'art, les services déconcentrés de l'Etat, l'Architecte des bâtiments de France ou encore l'Architecte en chef des monuments historiques, le clergé affectataire est au premier chef concerné par la protection des objets. De par sa présence dans les lieux et bien que non propriétaire des oeuvres, il a une vraie responsabilité vis à vis des objets.

Mais bien sûr, le clergé n'est pas seul et un dialogue doit s'instaurer entre tous les intervenants concernés par cette problématique.

Sans ce dialogue et cette concertation, les risques d'atteinte au patrimoine seront accrus et celui-ci se trouvera irrémédiablement dans une situation de danger.

Commandant de Police Stéphane THEFO
conseiller en sûreté auprès du ministère
de la culture et de la communication pour
la protection du patrimoine